



**Travaux de construction d'une Fontaine
Rue de la Fontaine Saint Gaud (à l'extrémité)
Effectués par l'entreprise BODIN
Du lundi 27 janvier au vendredi 3 avril 2020 inclus**

Le Maire de Saint Pair sur Mer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande déposée le 22 janvier 2020 par M. Lebon de l'entreprise BODIN à Montebourg 50310 en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux de construction d'une fontaine, du lundi 27 janvier au vendredi 3 avril 2020 inclus, rue de la Fontaine Saint Gaud (à l'extrémité).

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement des travaux, de sécuriser les abords du chantier,

ARRETE

Article 1^{er}

L'Entreprise BODIN est autorisée à réaliser des travaux de construction d'une fontaine, rue de la Fontaine Saint-Gaud (à l'extrémité), du lundi 27 janvier au vendredi 3 avril 2020.

Article 2

En raison de ces travaux, la circulation s'effectuera sur chaussée rétrécie rue de la Fontaine Saint Gaud (à l'extrémité) durant cette même période.

Article 3

Tout stationnement sera interdit pendant la même durée dans l'emprise du chantier, sauf pour les véhicules de l'Entreprise Bodin.

Article 4

La matérialisation et la signalisation de jour comme de nuit, de la présente réglementation, notamment l'information aux piétons, seront assurés par l'Entreprise Bodin.

Un passage piéton sera préservé pour se rendre sur la plage.

Article 5

Des barrières type HERAS seront posées sur la périphérie du domaine public pour protéger la zone de chantier.

Article 5

Les infractions aux dispositions du Code de la Route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

Article 6

Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- M. le Commandant du Commissariat de Police de Granville,
- M. le Chef de Service de la Police Municipale,
- M. le Chef de Corps du Centre de Secours de Granville,
- M. le Responsable des services techniques municipaux,
- L'Entreprise BODIN bodin.ste@gmail.com

Fait à Saint Pair sur mer,

Le 23 Janvier 2020.

Le Maire

Guy LECROISEY

